

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 33

Artikel: La guerra
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

Sommaire du N° du 15 août 1914 : A nos abonnés. — 100 ans après ou les progrès de la civilisation. — Le pianotiste (Mérine). — La guerre (Marc à Louis). — La réélection d'un régent. — Miettes. — L'appel du poète. — Pourquoi. — Vieille chanson villageoise de chez nous.

A NOS ABONNÉS

Tous, nous passons des heures très difficiles. Ces difficultés ne sont pas épargnées au *Conteur*, tout modeste qu'il est. Vieux lutteur de plus de cinquante ans, contre les vicissitudes de la vie, il veut, cette fois encore, tâcher de tenir tête à la crise, afin d'éclairer, chaque semaine, d'une discrète note de gaité, la tristesse et l'angoisse qui étreignent tous les coeurs.

Mais pour cela, il lui faut l'appui de tous ses fidèles abonnés. Il prie donc ceux qui n'ont pas encore réglé le prix de leur abonnement courant — c'est 4 fr. 50, seulement — de vouloir bien s'en acquitter à l'**Imprimerie Ami Fatio & Cie, place St-Laurent, Lausanne.**

100 ANS APRÈS

ou les progrès de la civilisation.

Il y a de cela cent ans, à peu près — quatre-vingt-seize ans, pour être précis — les dernières troupes des alliés venaient de quitter la France. Et Béranger entonnait la chanson fameuse qui a pour titre : *La Sainte-Alliance des Peuples*.

Dès lors, cent ans de civilisation ont passé ; la science a fait des progrès énormes dans tous les domaines : elle a vaincu les distances et annulé les frontières naturelles qui séparaient les peuples ; elle a conquis les entrailles de la terre, le fond des mers, l'éther azuré ; des tunnels franchissent les montagnes ; des sous-marins scrutent les profondeurs et les secrets des océans ; des aéroplanes disputent à l'oiseau léger et rapide le royaume de l'air ; les lettres et les arts se sont universalisés ; des congrès internationaux ont consacré les droits de l'homme, proclamés par la révolution de 1789, et décreté les droits des peuples ; un tribunal arbitral, international, lui aussi, siège à La Haye, dans le palais de la Paix... et, aujourd'hui, l'Europe, tout entière sous les armes, est en proie à la guerre la plus terrible qu'ait jamais enregistrée l'histoire.

Ah ! combien elle est assourdie, triste et déçue, en ces jours sombres, la voix du bon chansonnier :

J'ai vu la Paix descendre sur la terre,
Semant de l'or, des fleurs et des épis.
L'air était calme, et du dieu de la guerre
Elle étouffait les foudres assoupis.
« Ah ! disait-elle, égaux par la vaillance,
» Français, Anglais, Belge, Russe ou Germain,
» Peuples, formez une sainte alliance
» Et donnez-vous la main !

» Pauvres mortels, tant de haine vous lasse,
» Vous ne gouttez qu'un pénible sommeil.
» D'un globe étroit, divisez mieux l'espace :
» Chacun de vous aura place au soleil,
» Tous attelés au char de la puissance,
» Du vrai bonheur, vous quittez le chemin.
» Peuples, etc.

» Chez vos voisins, vous portez l'incendie :
» L'aquilon souffle et vos toits sont brûlés,
» Et quand la terre est enfin refroidie
» Le soc languit sous des bras mutilés.
» Près de la borne où chaque Etat commence
» Aucun épéi n'est pur de sang humain.
» Peuples, etc.

» Des potentats, dans vos cités en flamme
» Osent du bout de leur sceptre insolent,
» Marquer, compter et recompter les âmes
» Que leur adjuge un triomphe sanglant.
» Faibles troupeaux, vous passez sans défense
» D'un joug puissant sous un joug inhumain.
» Peuples, etc.

» Que Mars, en vain, n'arrête point sa course :
» Fondez des lois dans vos pays souffrants ;
» De votre sang ne livrez plus la source
» Aux rois ingrats, aux vastes conquérants.
» Des astres faux, conjurez l'influence :
» Effroi d'un jour, ils pâliront demain.
» Peuples, etc.

» Oui, libre enfin, que le monde respire,
» Sur le passé, jetez un voile épais.
» Semez vos champs aux accords de la lyre,
» L'encens des arts doit brûler pour la paix.
» L'espoir riant, au sein de l'abondance,
» Accueillera les doux fruits de l'hyphème.
» Peuples, etc.

Ainsi parlait cette vierge adorée,
Et plus d'un roi répétait ses discours ;
Comme au printemps, la terre était parée :
L'automne en fleurs rappelait les amours.
Pour l'étranger, coulez, bons vins de France,
De sa frontière il reprend le chemin,
Peuples, formons une sainte alliance
Et donnons-nous la main !

La piété d'Harpagon. — M. Y. est dévot et avaré — ce n'est pas inconciliable.

A l'église, quand il prie, disait quelqu'un, il joint les mains avec une telle ferveur qu'il ne peut les séparer au moment de la quête.

LE PIANOTISTE

Le pianotiste est de date relativement récente. Il existe depuis que chaque ménage croit devoir se payer un piano. Une fois déclanché, le pianotiste part et rien ne peut le retenir. La pianotiste n'existe pas, parce qu'il faut du muscle pour jouer douze heures sans s'arrêter ; seul, un homme peut se livrer à cet exercice ennuyeux pour ceux qui sont forcés de l'entendre.

Le pianotiste a dans les doigts quelques accords stéréotypés, il vous les sert accompagnés de n'importe quelle mélodie. Il dit et se vante de ne pas connaître la musique écrite et le scélérat ne se doute pas qu'on ne s'en aperçoit que

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — **Etranger**, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — **Suisse**, 20 cent. — **Etranger**, 25 cent. — **Réclames**, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

trop. Sa famille l'admiré, elle dit qu'il a du talent, de l'instinct musical. Si la mélodie d'un morceau présente des variations de ton, le pianotiste continue à utiliser ses accords accoutumés et cela produit une cacophonie sérieuse, qui n'écorche nullement le tympan... de l'exécutant, lequel ne s'aperçoit guère des horreurs qu'il commet !

Les valses et les polkas sont ses morceaux favoris, mais son triomphe est cette ineptie, connue sous le nom de *Valse des côtelettes* et qui peut se marteler avec deux doigts. Le pianotiste ne s'attaque heureusement pas au *Cantique suisse* ni au *Rufst du mein Vaterland*, parce que ses chers accords ne sont pas utilisables dans ces mélodies-là, mais il les utilise quand même. Le pianotiste a toujours et continuellement le pied sur la pédale forte dont il fait excès et combien !

Le pianotiste se prive de repas pour satistaire à sa criminelle passion et énuyer ses voisins et son auditoire et, si cet auditoire assommé élève le diapason de la conversation afin de pouvoir causer un brin, le pianotiste pédale et tonitrue de plus belle et remporte toujours la victoire.

Le pianotiste se répand chez nous et y fait des progrès ; il nous est venu de pays où chaque guinguette a un Pleyel ou un Erard à disposition des pianotistes-consommateurs qui l'usent, en abusent et en mésusent. Qui trouvera un frein plus ou moins automatique ou plutôt un remède à opposer aux sonorités du pianotiste ? Car c'est un malade à isoler.

MÉRINE.

Raisonnement. — Un président de tribunal interrogeait un banquier qui accusait son caissier de lui avoir volé 30,000 francs en vingt ans.

— Quels étaient les appointements de votre caissier ?

— Quinze cents francs.

— Par mois ?

— Non, Monsieur le président, par an.

— Il ne nous a volé que 30,000 francs en vingt ans ? Mais ça ne porte ses appointements qu'à fr. 3000. Ce chiffre ne paraît pas exagéré pour un caissier responsable.

LA GUIERRA

Ala rein que pouésse mè fère atant mau bin que d'itre d'obedzî d'écrire clli crouïnom : la guiera. Quand l'è qu'on peinse à tote lè cruaütâ, à tote lè guieuzeri que cein vâo à dere, lo tieu no senailles tant que pao fière. Que de dzein, et de brave dzein — em a pertot — que sarant èterfî, tyâ, achorâ, fuselyî, terî, ètrè que bas, lo mor frêza, la tita éclliétaîe, lè brè èpélâ, lè tsambe rotte, lè bouf très, l'estoma ào sèlao, lo fèdzo mèlliâ avoué lè pormon, la rita èmélùâie ! Que de pourô sordâ que revindrant à lau z'ottô avoué on brè lavi, 'na cousse copâe, tsapaiâie. Et clliau dzein, lau

mère ein avant z'u couson et l'avant tot fé por ein fère dâi gaillâ solidô et crâno : d'on petit momeint, bardi! tot cein n'e rein mè que de la tsè à braquâ devant lè canoñ. Ah ! la guerra! la guerra!

Tot parâ, quand noutrè vezin sé lsecagnant, que sè rohiant, faut bin que noutrè sordat sè tignant vè noutrè bouenre po lau dere à tî : « Allâ vo niézî per tsî vo. De clli côté de la bouenna l'e noutron paï, la vilhie Suisse, iô lè z'autro iâdzo démorâvant Guyaume Tè, Winquelriède, lo majo Davè et on mous d'autro que n'ant pas z'u pouâre de lau vyâ, quand l'a faliu dèfeindre noutrè z'ottô contre on mouf de tsaravoute. On ne vâo fère dau mao à nion, on vo laisse bin treinquo. Mâ, se vo pllié, laissi no assebin et ne no z'eimbâta pas. On è oncora bon po vo repondre, quand bin on n'e pas atant que vo. Et pu, rappelâ-vo que se on n'e pas tant, on dit tsî no « qu'on tsin su sa courtena ein vaut doû »

Oï, mè z'ami : on tsin su sa courtena ein vaut doû, et dite lo pî à cliau que voudrant no z'attevâ.

MARC A LOUIS.

La neutralité. — Alors qu'il était en séjour dans sa propriété d'Arenenberg, en Suisse, en 1833, le prince Louis-Napoléon Bonaparte publia une brochure dans laquelle nous relevons ce passage, qui a trait à la neutralité.

« On ne peut être neutre que de deux manières ; ou en armant pour défendre son territoire s'il était attaqué, ou en considérant son pays comme un cadavre sur lequel tout le monde peut marcher impunément. Cette dernière politique ne conviendra jamais, j'espère, à la Suisse ! »

LA RÉÉLECTION D'UN RÉGENT

(Extrait des *FACTÉTIES*, de J. Besançon.)

C'ÉTAIT au mois d'avril 1865. Les membres de la municipalité et ceux de la commission des écoles se trouvaient réunis dans la maison communale de X...

Le syndic, Pierre Grognuz, dit Tatoillat, ouvrit la séance en ces termes :

« Messieurs,

« Vous savez donc que nous sommes assemblés pour la confirmation de notre régent, M. Débonnaire. C'est un brave homme ; il est chez nous depuis vingt-cinq ans, et il a formé de bien bons élèves, quand ce ne seraient que mes enfants, auxquels il a toujours fait donner les premiers prix. Aussi je voudrais bien le conserver. Enfin, la discussion est ouverte. »

Jean-Louis Ducoin, municipal.

Ce qu'a dit M. le syndic est bien vrai, mais moi j'aimerais que la commune se meuble d'un nouveau régent. Débonnaire se fait vieux, et à la visite passée, il n'a pas voulu qu'on donne le prix d'écriture à mon Lévi, qui pourtant le méritait bien.

Le Président de la commission des écoles.

Si nous mettons M. Débonnaire à la porte, c'est un homme perdu et ruiné. Il a cinq enfants, et vous ne sauriez croire combien ça lui coûte. Je le sais bien, moi, qui lui fournis tout son lait. Ainsi donc, je pense qu'il faut le garder.

Jean-David Bourillon, municipal.

Oui, mais le régent est fier, il ne vient presque jamais au cabaret, et il porte un gardeshabit les dimanches. Un jeune régent serait bien meilleur, et ferait faire bien plus de progrès aux enfants.

Le syndic.

Voici, messieurs, l'état des fonctions que j'ai

préparé pour le nouveau régent, dans le cas où M. Débonnaire serait congédié.

J'y ai mis tout ce qu'on peut mettre ; il ne faut pas que ces régents vivent comme des paysans ; il faut qu'ils sentent que les pierres sont dures.

Traitements : le minimum fixé par la loi.

Fonctions : le maximum établi par la loi.

Plus : 1^o Chauffer régulièrement la salle d'école ;

2^o Faire le service et conduire le chant à l'église, les dimanches et jours de fêtes ;

3^o Sonner midi et la retraite ;

4^o Remonter l'horloge et la graisser ;

5^o Balayer la salle de la Municipalité ;

6^o Garder le bouc communal.

Je crois que c'est à peu près tout. Si je vous ai lu ça, c'est pour vous montrer que, quand même je voudrais confirmer M. Débonnaire, je suis tout aux intérêts de la commune. A présent, la discussion continue.

Alexandre Peginet, municipal.

Je voudrais demander à M. le syndic, si, quand on confirmerait notre régent, il faudrait lui donner le gros traitement fixé par la loi.

Le syndic.

Mais, je crois que oui.

Alexandre Peginet.

Alors, je ne confirme pas et je veux qu'on mette la place sur la *Feuille* avec ce que le syndic nous a lu.

Daniel Retors, municipal.

Je vois que tout le monde est assez d'accord pour ne pas donner au régent un gros traitement. Mais peut-être, si M. Débonnaire était confirmé, consentirait-il à nous servir comme par le passé et pour le même prix. Il faudrait voir lui demander et s'il accepte, lui faire signer tout de suite une renonciation aux avantages du nouveau traitement.

Le syndic.

L'idée du cousin Retors a du bon ; je vais la mettre aux voix.

(La proposition est votée à l'unanimité.)

Huissier Padoux, allez-vous-en chercher le régent, et vous, greffier, prenez-moi vite une feuille de timbre, pour faire signer l'histoire. Vous êtes un peu notaire, vous savez comme ça se pratique.

Au bout de dix minutes, le régent Débonnaire est amené et introduit.

Le syndic.

Je vous ai fait venir, monsieur le régent, pour voir si vous aimeriez rester dans la commune.

M. Débonnaire.

Messieurs, vous savez aussi bien que moi quelle est ma position. Je suis âgé, pas assez pour obtenir une pension de retraite, si l'on me renvoie ; mais je sers depuis vingt-cinq ans. Ma famille est nombreuse, et ce serait une vraie charité que de me conserver.

Le syndic.

Comme ça vous aimeriez bien à être confirmé ?

M. Débonnaire.

Oh ! oui, monsieur le syndic.

Le syndic.

C'est que la commune n'a pas bien des ressources, et qu'elle ne peut pas augmenter votre traitement, ainsi que le voudrait la nouvelle loi. Consentiriez-vous à rester avec le même traitement que par le passé ?

M. Débonnaire.

Hélas ! monsieur le syndic, c'est impossible. J'avais compté sur cette augmentation pour ac-

quitter quelques vieilles dettes et pour élever ma pauvre famille, et je serai bien à l'étroit si l'on continûe à me payer aussi peu.

Le syndic.

Comment ! monsieur le régent, aussi peu ! Vous avez 500 francs par an, deux moulins de bois, un plantage. Est-ce que je les gagne moi, les 500 francs par an ? Si vous aviez eu de l'ordre et une conduite régulière, vous auriez aujourd'hui une belle fortune. Mais vos habitudes de luxe vous ont perdu. Enfin, voulez-vous être confirmé, oui ou non ?

M. Débonnaire (d'une voix faible et tremblante). Oui, monsieur le syndic.

Le syndic.

Eh bien, signez le petit papier que voilà. Bien. Maintenant, vous pouvez vous retirer.

Daniel Retors.

Hein ! syndic. Quelle journée ! Nous avons gagné quelques cents francs à la commune ; on pourra encore se partager du beurre et du fromage entre les bourgeois. Allons boire tous ensemble une bouteille à l'auberge communale ; le boursier la mettra à l'article des frais divers.

Qui l'eût cru ? — Une dame pieuse écrivait à l'une de ses amies qui lui avait demandé des nouvelles de son fils, reçu récemment membre du barreau.

« Mon fils est très bien, ma chère ; bien que son bureau ne soit ouvert que depuis quelques jours, il a déjà eu, grâce à Dieu, de nombreux procès ! »

MIETTES

Les femmes sont étonnantes : Ou elles ne pensent à rien, ou elles ne pensent à autre chose.

A. DUMAS FILS.

*

Trop de mots, pour une pensée remarquable, c'est une pièce d'or changée en monnaie de billon.

*

Il y a trois choses difficiles : garder un secret, souffrir une injure et employer son loisir.

VOLTAIRE.

*

Les petites vertus n'éblouissent pas, mais elles embaument : ce sont les violettes de l'âme.

*

J'aime qu'on m'aime comme j'aime quand j'aime.

BLANCHE DE CASTILLE.

*

Riches quand le Dieu de bonté Fit entre ses enfants les choses inégalées, Il comptait sur la charité : O fourmis, donnez aux cigales.

*

Si les gens d'esprit ne savaient pas tirer parti des sots, à quoi leur servirait leur esprit.

RENAN.

*

L'art de plaire est souvent l'art de tromper.

*

Ce qui amuse l'enfant, c'est le pantin ; ce qui intéresse l'homme, ce sont les ficelles.

Annonce. — « Un enfant sourd-muet de naissance âgé de 14 ans a disparu de la maison paternelle depuis trois jours. Les personnes qui le rencontraient sont priées de le reconduire chez ses parents, telle rue, tel numéro. Il répond au nom de Martin. »